



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2453

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

ABSENTS : Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET
André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE
Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

Objet

Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la commune SAVERDUN

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Saverdun depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a engagé la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saverdun par délibération n°1906 du Conseil d'Administration du 15 janvier 2018 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur assainissement engagé en 2018, il est proposé d'intégrer à la zone d'assainissement collectif une partie des perspectives de développement de la commune de Saverdun.

Les secteurs de Route de l'Avenir, de la Gare, de Montoulieu et une partie du secteur de Saint Prim sont donc classés en zone d'assainissement collectif, le reste de la commune est maintenu en assainissement non collectif.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

APPROUVE

le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de SAVERDUN.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT SAVERDUN

Communes : Saverdun

Secteur : Basse Ariège

Chargé d'études : Sébastien MIGNOTTE

Bureau d'études : ARTELIA

Objectif : Définition des scénarios d'assainissement, du programme de travaux et du zonage assainissement

CONTEXTE

STEP de 2011 – 9500EH

Boues activées en aération prolongée avec traitement du phosphore

Diagnostic réseau :

- 179 m³/j d'eaux claires parasites permanentes : très localisées (sur 900 ml)
- 25 000 m² de surface active liée au eaux claires parasites météoriques
- 187 regards de visite non accessibles (sur 751 soit 25%)
- Réseau non accessible et passant dans le lit de l'Ansonne sur 160 ml

SCENARIOS

1- Réhabilitation du réseau d'assainissement : Eaux claires parasites permanentes et météorologique

PRIORITE 1

REDUCTION DES ECPM

Déconnexion des défauts avérés via les tests à la fumée :

- 34 tampons de regard de visite
- 53 boîtes de branchement
- 22 gouttières

COÛT DE 45 840 CHT

GAIN DE 33 m³/j

REDUCTION DES ECPP

Réhabilitation traditionnelle de 427 ml comprenant 3
branchements et 17 regards de visite.

COÛT DE 132 360 CHT

GAIN DE 86 m³/j

PRIORITE 2

REDUCTION DES ECPM

Réalisation de contrôles individuels sur tous les
branchements localisés dans les BV 3 et 4.

Estimation d'une réduction de la surface active totale de
75% soit un gain de 10 687 m².

COÛT DE 48 816 CHT

GAIN DE 215 m³/j

REDUCTION DES ECPP

Réhabilitation traditionnelle de 401 ml comprenant
21 branchements et 15 regards de visite.

ENTRE 130 380 ET 206 880 CHT

GAIN DE 35 m³/j

2- Réhabilitation du réseau transitant dans le lit de l'Ansonne : Priorité 2

Réseau positionné sous le lit de l'Ansonne, non accessible toute l'année et sensible aux eaux claires parasites permanentes.

- Scenario 1 : Réhabilitation par l'intérieur (chemisage) : **37 980 € HT**
- Scenario 2 : Renouvellement du réseau existant : **114 480 € HT**

3- Amélioration de l'exploitation et travaux divers : Priorité 3

- Remise à la côte et desencroustage de 187 regards : **134 640 € HT**
- Travaux divers (suppression racines, remplacement joint de couronne...) : **7 680 € HT**

CHIFFRAGES

		Intitulé des travaux	Montants des travaux €HT, y compris 20% divers, imprévus, honoraires	Gains réels
Priorité 1	Réduction des ECPM	Etanchéification de 34 tampons de RV et 53 boîtes de branchement Déconnexion de 22 gouttières	45 840 €HT	33 m ³ /j
	Réduction des ECPP	Réhabilitation traditionnelle de 427 ml comprenant 3 branchements et 17 RV	132 360 €HT	86 m ³ /j
Priorité 2	Réduction des ECPM	Réalisation de contrôles individuels sur la totalité des branchements des BV 3 et 4	48 816 €HT	215 m ³ /j
	Réduction des ECPP	Réhabilitation traditionnelle de 401 ml comprenant 21 branchements et 15 RV	Entre 130 380 et 206 880 €HT	35 m ³ /j
Priorité 3	Amélioration de l'exploitation	Remettre à la côte et/ou desencrouter 187 regards de visite	134 640 €HT	-
	Travaux divers	Suppression de racines et réalisation enduit étanchéification (x11) Remplacement de joint de couronne (x1) Enduit d'étanchéité couronne RV (x2)	7 680 €HT	-

Coûts global des travaux à réaliser :

Entre 499 716 et 576 213 € HT (selon scénario retenu) pour un gain de :

- 121 m³/j d'ECPP en nappes hautes
- 248 m³/j d'ECPM pour une pluie mensuelle.

AVIS SMDEA :

La priorité 1 de la réhabilitation du réseau permettra un gain total de 119 m³/j avec une réduction à la fois des ECPP et ECPM. Les travaux dans le lit de l'Ansonne sont importants du point de vue de l'exploitation et le scénario 2 (renouvellement du réseau existant) permettra une reprise complète du réseau présent dans le lit du cours d'eau.

AVIS COMMISSION TECHNIQUE :

Il est décidé d'engager les travaux de la priorité 1 permettant de réduire les eaux parasites temporaires et permanentes ainsi que la réhabilitation du réseau transitant dans le lit de l'Ansonne avec un renouvellement du réseau existant.

Concernant le zonage d'assainissement, il est décidé d'intégrer à la zone d'assainissement collectif une partie des perspectives de développement de la commune de Saverdun, à savoir, Les secteurs de Route de l'Avenir, de la Gare, de Montoulieu et une partie du secteur de Saint Prim, le reste de la commune est maintenu en assainissement non collectif.